

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°18 du 6 septembre 2017

Spécial suivi maturité

Données du réseau suivi maturité: 32 parcelles pour le vignobles de Saint Pourçain, et 18 pour le vignoble des Côtes d'Auvergne

Contexte

Les épisodes de gel en avril puis de grêle en juillet ont durement impacté la récolte.

Environ 60 % des parcelles ont été touchées à des degrés divers.

Dans certains cas, une compensation a pu avoir lieu, grâce à la repousse de rameaux secondaires ou encore par un bon « remplissage » des baies.

Les vignes gelées ont un retard de maturité, assez variable d'une parcelle à l'autre, et les vignes grêlées ont perdu tout ou une grosse partie de la récolte, déjà parfois bien maigre à cause du gel.

Les vignes indemnes de tout incident climatique ont en revanche une jolie récolte, tant en qualité qu'en quantité. L'absence de stress hydrique très marqué a permis aux baies de bien gonfler.

La récolte s'annonce donc très variable, avec une date de ramassage sûrement difficile à caler, à cause de l'hétérogénéité des situations.

L'état sanitaire global est satisfaisant, avec quelques foyers de botrytis, mais sans conséquences pour le moment. Il faudra cependant être vigilant après les pluies annoncées ce week-end.

Analyse maturité

Les prélèvements et analyses ont été réalisés le 30 août pour le vignoble des côtes d'Auvergne, et le 4 septembre pour le vignoble de Saint Pourçain.

Les analyses montrent un degré moyennement élevé, entre 11 et 12 ° selon les cépages, mais une acidité encore trop élevée.

Un indice de maturité de minimum 30 environ est recommandé pour envisager la récolte.

Certaines parcelles les plus précoces pourront être récoltées cette semaine, mais pour la grande majorité, il faut attendre au moins la semaine prochaine.

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42

Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation



Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°18 du 6 septembre 2017



Vignes

Vignoble Saint Pourçain

P100 = poids de 100 baies
TAVN = degré potentiel
AT = acidité totale
IM = indice de maturité, rapport sucre sur AT

			4-5 septembre 2017							
Cép	Com-mune	Sol	P100	gain	TAVN (17,5)	Gain	AT	Perte	IM	
Ga-may	Monétay	Sable	187	15	11,6	0,5	7,2	-1,1	28,19	
	Chatel	Sable	199	-5	12,5	0,7	7,5	-1,4	29,17	
	Besson	Sable								
	Besson	Sable	196	14	11	0,2	8,4	-1,3	22,92	
	Meillard	Granit	154	-12	11,5	0,1	7,9	-3,0	25,47	
	Saulcet	Calcaire	217	15	11,9	0,7	9	-1,9	23,14	
	Louchy	Calcaire	211	11	11,6	0,1	8,6	0,3	23,60	
	Louchy	Calcaire	186	7	11,5	0	7,9	-0,6	25,47	
	Cesset	Granit	224	28	12	0,7	8	-1,4	26,25	
	Deneuille	Granit	202	19	12,2	0,1	8,5	-0,2	25,12	
	Fourilles	Sable	227	8	11,6	1,2	9,1	-0,8	22,31	
	Montord	Sable	218	11	12	0,6	7,5	-2,2	28,00	
		Minimum		130,0	-12,0	11,0	0,0	6,6	-3,0	19,02
		Maximum		223,0	28,0	12,5	1,2	9,3	0,3	30,49
	Moyenne		161,2	10,1	11,8	0,4	7,7	-1,2	23,58	
Pinot	Monétay	Sable	159	22	12	1	7,2	-2,3	29,17	
	Chatel	Sable	188	9	10	0,7	10,0	-2,8	17,50	
	Besson	Sable	170	-7	11,4	0,8	7,4	-1,9	26,96	
	Meillard	Granit	163	10	11,4	0,8	7,3	-0,2	27,33	
	Saulcet	Calcaire	162	1	12	0	7,0	-1,4	30,00	
	Louchy	Calcaire	157	17	11,3	0,3	8,1	-1,1	24,41	
	Deneuille	Granit	179	5	11,6	0,3	7,3	-1,6	27,81	
		Minimum		119,0	-7,0	10,3	0,0	5,4	-2,8	23,7
		Maximum		142,0	22,0	11,7	1,0	7,6	-0,2	34,7
		Moyenne		131,9	8,1	11,1	0,6	6,3	-1,6	31,2

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourçinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation



Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°18 du 6 septembre 2017

Vignes

			4-5 septembre 2017							
Cép	Commune	Sol	P100	gain	TAVN (17,5)	Gain	AT	Perte	IM	
Chardonnay	Verneuil	Calcaire	161	12	11,5	0,7	7,70	-2,40	26	
	Besson	Sable	166	32	11,8	0,6	8,90	-0,90	23	
	Besson	Sable								
	Meillard	Granit	152	2	12	0,8	6,80	-1,80	31	
	Saulcet	Calcaire	176	24	12	1	7,80	-2,00	27	
	Cesset	Calcaire	151	2	11,5	0,4	8,10	-1,50	25	
	Montord	Sable		0		0		0,00		
	Minimum			151	0	11,50	0	6,80	-2,40	23
	Maximum			176	32	12,00	1	8,90	0,00	31
	Moyenne			161,2	12,0	11,76	0,6	7,86	-1,43	26
Sauvignon	Saulcet	Calcaire	186	16	12,1	0,5	7,00	-2,20	30	
	St Pourçain	Sable	196	26	12,2	0,4	7,10	-2,20	30	
			177,5	21,0	12,2	0,4	6,6	-2,2	26,7	
Tressallier	Monetay	Sable	194	14,0	10,4	0,0	8,20	-1,90	22	
	Chemilly	Sable	207	21,0	9,8	1,4	11,50	-3,80	15	
	Louchy	Calcaire	170	3,0	10,4	0,4	8,70	-2,70	21	
	Cesset	Granit	160	33,0	10,2	0,2	7,90	-2,40	23	
	Minimum			160,0	3,0	9,8	0,0	6,6	-3,8	14,9
	Maximum			207,0	33,0	10,4	1,4	11,5	-1,9	22,6
	Moyenne			182,8	17,8	10,2	0,5	9,1	-2,7	20,2

NOTE : Le Réfractomètre est étalonné à 17,5 grammes de sucre pour un TAVN de 1%

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
 Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42
 Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°18 du 6 septembre 2017

Côtes d'Auvergne

Cép	Commune	lieu dit	Sol	P100 (g)	Gain	AT (g/l)	Perte	pH	D°	Gain	IM
Char-donnay	Plauzat	Cave Martin	Argilo calcaire	152,0	152	6,0	-6,0	3,1	12,0	12,0	35,1
	Les martres	Tobize	Argilo calcaire	118	118	4,54	-4,54	3,18	12,9	12,9	49,7
	Cébazat	Enclos		122,0	122	5,1	-5,1	3,4	14,0	14,0	47,7
				118,0	118,0	4,5	-6,0	3,1	12,0	12,0	35,1
				152,0	152,0	6,0	-4,5	3,4	14,0	14,0	49,7
				130,7	130,7	5,2	-5,2	3,2	13,0	13,0	44,2
Gamay	Boudes	Donazat		122		7,03		3,1	12,50		31,12
	Neschers			150		6,8		3,0	11,81		30,39
	Plauzat	St Laurent	Argilo calcaire	180	180	7,32	-7,32	3,0	12,21	12,21	29,19
	Authezat	Croix St Verny	Argilo calcaire	102		6,61		3,1	12,80		33,89
	Soulassé (Veyre)		Basalte	168		6,75		3,0	12,71		32,95
	Les martres	Les Tiodets	Basalte	170		7,32		3,1	10,99		26,27
	Les martres	Tobize	Argilo calcaire	147	147	6,67	-6,67	3,1	12,45	12,45	32,66
	Le Crest	Champs Monsieur		149		7,5		3,0	11,10		25,90
	La Roche Blanche	La Pigne Sud	Argilo calcaire								
	Chateau-gay	La Roche		155	155	7,44	-7,44	3,2	13,80	13,80	32,46
	Riom	Chalucet	Sable	93		6,25		3,3	14,30		40,04
				93	147,0	6,3	-7,4	3,0	11,0	12,2	25,90
				180	180	7,5	-6,67	3,28	14,3	13,8	40,04
				144	160,7	7,0	-7,1	3,1	12,5	12,8	31,49
Pinot	Boudes	Les Plan-tades		145		9,09		3,1	9,10		17,52
	Plauzat	St Laurent	Argilo calcaire	152	152	6,09	-6,09	3,07	11,53	11,53	33,13
	Authezat	Croix St Verny	Argilo calcaire	113		5,95		3,04	12,01		35,32
	Cébazat	Enclos		114	114	5,6	-5,6	3,4	13,80	13,80	43,13
				113	114,0	5,6	-6,1	3,0	9,1	11,5	17,52
				152	152	9,09	-5,6	3,42	13,8	13,8	43,13
			131	133,0	6,7	-5,8	3,1	11,6	12,7	32,27	

Vignes

Bulletin rédigé par les Chambres d'Agriculture de l'Allier et du Puy de Dôme, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint Pourçain, la Fédération viticole du Puy de Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint Pourcinois et des Côtes d'Auvergne. Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office nationale de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".

Directeur de Publication: Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
 Coordonnées référent: Chambre d'agriculture de l'Allier 04-70-48-42-42
 Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

